

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1851.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1851.

(Voir le N^o 131, session 1849-1850, les N^{os} 16, 38, son appendice et son erratum, session 1850-1851 de la Chambre des Représentants, et le N^o 25 du Sénat.)

Etaient présents : MM. le Comte DE RENESSE, président, le Vicomte DESMANET DE BIESME, VAN SCHOOR, MOSSELMAN, le Baron DE BAGENRIEUX, MALOU, et le Comte DE MARNIX, rapporteur.

MESSIEURS,

Lorsque la Belgique, après la conquête de sa liberté, eut inscrit son nom parmi les nations indépendantes, ses premiers soins se portèrent vers l'organisation de sa force militaire. La seule puissance qui lui fut hostile alors était la Hollande; et cette dernière puissance, ayant porté son armée à 80,000 hommes, il devint urgent pour la Belgique de lui opposer une armée numériquement égale et composée d'éléments les meilleurs que l'on pût rassembler.

Les traités de 1839, la position nouvelle faite à la Belgique, sa reconnaissance par la Hollande et le besoin d'apporter des économies dans ses finances, l'obligèrent à opérer de nombreuses réductions dans son armée. La manière dont ces réductions se sont faites, les éléments sur lesquels elles ont porté, n'ont pu être unanimement acceptées; des questions aussi différentes que graves ont surgi chaque année au sein du Parlement: ainsi, question sur l'organisation, question sur les états-majors, sur l'administration, sur les dépenses, sur la force du contingent, sur la durée du service, sur l'avancement, etc.

En présence de semblables faits, Messieurs, le Gouvernement, usant de son droit, a pris la résolution de nommer une Commission chargée d'examiner, sous toutes ses faces, la question militaire et de proposer, *s'il y a lieu*, les modifications qui devraient être apportées aux différentes branches du service.

Votre 6^e Commission, espérant que le Gouvernement fera en sorte que toutes les opinions raisonnables soient représentées dans cette Commission, de manière que de ces discussions puisse naître une situation acceptable pour

(2)

tous, acceptable surtout pour l'armée si admirable de discipline et de dévouement, pense que la question financière, toute importante qu'elle soit pour le pays, ne doit être cependant considérée que comme étant d'un intérêt secondaire, alors qu'il s'agit d'une institution sur laquelle repose, en partie, la sécurité intérieure et extérieure de la Belgique.

D'après ces considérations, Messieurs, votre Commission, ne croyant pas devoir entrer dans un examen détaillé des divers articles du Budget pour l'exercice 1851, qu'elle considère comme ayant un caractère essentiellement transitoire, a l'honneur de vous proposer à l'unanimité d'accepter ce Budget tel qu'il vous a été envoyé par la Chambre des Représentants.

Le Président,

Comte DE RENESSE BREIDBACH.

Le Rapporteur,

Comte DE MARNIX.